

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 23 Mai 2017

Délibération n°31 - 2017 relative à la transmission du dossier d'accréditation

**VU le code de l'éducation et notamment son article L613-1,
VU l'arrêté du 22 Janvier 2014, et notamment son article 2,**

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la transmission du dossier d'accréditation.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	18
Membres en exercice	36	Membres représentés	10
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Christine GELLE

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 06-06-2017

Document mis en ligne le : 06-06-2017